

**AMF**

MUTUELLE D'ASSURANCES

27 en bref

**PAYEZ
VOTRE
COTISATION
EN LIGNE**Retrouvez chaque trimestre
l'AMF en bref sur votre site
www.amf-sam.fr

edito

Ce nouveau numéro d'AMF en Bref est consacré à l'Assemblée Générale de l'AMF.

Nous vous en souhaitons une très bonne lecture, et vous invitons à retrouver toutes ces informations sur notre site www.amf-sam.fr.

> Assemblée Générale 2017

L'Assemblée Générale mixte qui s'est déroulée le 12 juin dernier a permis de rassembler les délégués représentant plus de 290 000 sociétaires de l'AMF, (Comptables Publics, sociétaires bénéficiant de la Défense Pénale Professionnelle, et de l'assistance domicile et déplacement) et des invités traditionnels (Présidents MFP, MFPS, Mutuelles de la Fonction Publique...) en présence de Daniel HAVIS, Président du Groupe Matmut et de la SGAM Viana.

Les délégués ont pris connaissance de l'ensemble des travaux menés par le Conseil ainsi que des sujets d'actualité (évolution de la SGAM Viana, Solvabilité 2, résultats de la Société AMF Assurances, évolution du risque pécuniaire des Comptables Publics et perspectives tarifaires 2018) en consacrant le temps nécessaire aux évolutions et aux résultats de la Mutuelle.

Ils ont validé à l'unanimité la nouvelle convention d'affiliation à la SGAM Viana devenue prudentielle, inscrivant l'ancrage définitif de la Mutuelle dans le Groupe Matmut.

Comme chaque année les délégués ont eu à se prononcer sur le rapport de gestion, les comptes sociaux et à adopter les modifications statutaires de forme. Les différentes résolutions ont fait l'objet d'une adoption à l'unanimité.

en chiffres

Résultats AMF à fin juin 2017

Contrats	300 827
Dont contrats GPMT	273 222
<small>"Garanties de Protection Mutualiste Pour Tous"</small>	
Contrats APIC Régisseurs	21 210
Contrats APIC Comptables	6 395



> AMF Assurances

Parmi les participations de la Mutuelle, la filiale AMF Assurances occupe une place privilégiée tant par les capitaux immobilisés, que par les enjeux métiers, la filiale contribuant aux équilibres techniques de l'AMF, par le développement des contrats GPMT dont elle assure la distribution.

Au 31 décembre 2016, l'AMF détient 4,90 % du capital social d'AMF Assurances, ce dernier s'élevant à 69 417 K€.

L'exercice 2016 de la filiale se solde par un déficit de 5 973 K€ contre un bénéfice de 1 871 K€ en 2015.

En 2016, malgré un contexte économique difficile, et un environnement très concurrentiel, la filiale s'est développée fortement grâce à une approche affinitaire porteuse en interne au Groupe Matmut et vis-à-vis des agents publics.

La croissance des cotisations acquises nettes de réassurance s'est élevée à +30 % mais la charge de sinistres brute de réassurance a crû de 40 % en raison d'une sinistralité corporelle exceptionnelle qui a contribué à la dégradation des résultats.

Des mesures techniques complémentaires ont été prises pour assurer une croissance mieux stabilisée au cours des exercices à venir.

> Gouvernance

L'élection du Conseil d'Administration a conduit au renouvellement de l'Administrateur sortant Lionel Le Gall (Président de l'ACP), ainsi qu'à l'élection des nouveaux Administrateurs Laurence Bernardin, Hélène Fauvel, Yves-Marie Godefroy (Président de l'AAC).

À l'issue de l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration a renouvelé le Bureau, les Comités et Sous-Comités ainsi que les Membres du Comité Mutualiste Fonds de Solidarité



Le Conseil d'Administration de l'AMF, 12 juin 2017

> Fondation de l'Avenir

L'Assemblée Générale 2017 de l'AMF a permis, après une introduction de Dominique Letourneau, Président du Directoire de la Fondation de l'avenir, sur l'actualité de la recherche appliquée, la présentation des travaux menés par le Professeur Onnik AGBULUT portant sur « L'évaluation des biomatériaux cellularisés constitués de nanofibres de collagène et de cardiomyocytes humains dans le traitement de l'insuffisance cardiaque. »

L'AMF a renouvelé son soutien à la Fondation de l'Avenir dans le cadre d'un partenariat pluriannuel à hauteur de 20 000 €, visant à accompagner des projets de recherche médicale appliquée.



BON DE SOUTIEN

/ À renvoyer avec votre don à :

Fondation de l'Avenir - 255 rue de Vaugirard, 75719 Paris Cedex 15

 **FONDATION DE L'AVENIR**
Accélérateur de progrès médical



AP351708

Oui, je soutiens la recherche médicale appliquée en faisant un don de :

- 20€ 25€ 30€ 50€
 80€ 100€ autre montant

Je fais un don par :

chèque bancaire ou postal (ordre « Fondation de l'Avenir »)

CB N° :

Date d'expiration : / (mois / année)

M. Mme Mlle

Nom :

Prénom :

Adresse :

CP :

Ville :

Date : / /

Signature

DÉDUCTION D'IMPÔT - Vous recevrez dans les deux mois un reçu fiscal qui vous permettra de **déduire de votre impôt 66%** de votre don, dans la limite de 20% de votre revenu imposable. Ainsi, un **don de 25€** ne vous coûte en réalité que **8,50 €**.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, vous pouvez accéder aux informations vous concernant, demander leur rectification, leur suppression, ou vous opposer à leur échange ou cession par la Fondation de l'Avenir.



L'AMF est l'assureur de référence du risque professionnel des Comptables et des Régisseurs.

Vous pouvez contacter le « Pôle Gestion des Sociétaires » au : **0 972 672 770**

Service gratuit + prix appel

Ou consulter le site de l'AMF qui vous est entièrement dédié :

www.amf-sam.fr

La revue **AMF** Info vous sera désormais adressée début juillet et fin décembre ;

Des newsletters mensuelles vous apporteront, tout au long de l'année, les actualités du Groupe **Matmut**, d'**AMF Assurances** et d'**AMF Mutuelle**.

AMF Société d'assurance mutuelle à cotisations variables, 784 394 397 00029. Entreprise régie par le Code des Assurances, 111 rue du Château des Rentiers 75013 PARIS.

